

# COMMUNIQUE DE PRESSE DE L'INTERSYNDICALE RENAULT CFDT, CFE-CGC, CFTC et FO

27février 2008

## **CFDT, CFE/CGC, CFTC et FO signent l'accord salarial Renault 2008**

### **1) Parce qu'il ne suffit pas d'obtenir des avancées, il faut garantir qu'elles dureront !**

Pour la CFDT, la CFE/CGC, la CFTC et FO, l'intersyndicale consistait d'abord à être assez fort pour peser face à la Direction Générale afin d'obtenir des avantages concrets pour les salariés, par la négociation en priorité, dans le cadre d'une véritable politique contractuelle.

Cependant, notre action ne devait pas se limiter à une démonstration de force et, une fois ces avantages obtenus, encore fallait-il les inscrire dans la durée. Pour cela, **il n'existe pas d'autres moyens que la signature d'accords**, qui engagent l'entreprise et l'empêche de revenir sur les avantages acquis. C'est l'esprit même d'une politique contractuelle.

### **2) Accord salarial Renault 2008 globalement positif**

Chiffre sorti du chapeau ? **un taux d'inflation variation 2006 à 2007 de 1.5% : c'était l'hypothèse de base retenue par la Direction Générale pour aborder cette discussion sur les salaires.**

**En fin de négociations, avec :**

- **une augmentation de + 3,9% des salaires en moyenne, dont 2,5% au titre des AGS versée en une seule fois au 1<sup>er</sup> mars avec un talon minimum de 42 euros,**
- **une revalorisation de +25% en moyenne des montants compléments de carrière**
- **une variation de + 15% de la prime progressive de transport,**

**l'accord salarial Renault 2008 est l'un des plus favorables de la branche.**

Certes, l'intégralité de nos revendications n'a pas été satisfaite, mais nous pouvons mesurer le chemin parcouru lors de cette négociation.

**Mais nous ne crions pas au triomphe, notamment parce que le pouvoir d'achat reste menacé et qu'une vigilance s'impose sur ce sujet.**

Conclu, après de nombreux autres résultats de négociations dans l'Automobile et dans la Métallurgie en général, l'accord salarial ainsi obtenu nous permet de nous comparer positivement par rapport aux autres et en particulier avec PSA.

### **3) Une décision difficile, mais une décision démocratique**

Le choix n'était pas évident. Il nécessitait une large concertation et une décision débattue et voulue par une intersyndicale majoritaire (72%).

**Preuve que nos Organisations Syndicales, riches de leurs diversités,  
savent trouver l'unité nécessaire pour agir dans l'intérêt des salariés  
dans le cadre voulu d'une politique contractuelle.**